



**SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS
ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE**

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N°2023-15

L'an deux mille vingt-trois et le six avril, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

MMES. Rosemary DROUILLOT _ Luce FAXULA _ Maya LESNÉ _ Alexandra MAILLOCHAUD _ Nathalie PINEAU.

Ms. Francis AUSSEIL _ Modeste BOSQUE _ Philippe BRETEAU _ Robert DIAZ _ Jean-François FABRE _ Jean-Louis FOUR _ Marc GIMBERNAT _ Rodolphe LAFFONT _ Jean-André MAGDALOU _ Christophe MANAS _ Jean-Charles MORICONI _ Robert OLIVE _ Louis PUIG _ Olivier RABAT _ François RALLO _ Louis SALA _ René WALLEZ.

Etaient absents et excusés :

MMES. Maria CABRERA _ Annie LELAURAIN _ Colette ROIG _ Sara TOURNÉ.

MS. Francis ALIS _ Rémy ATTARD _ Gilles CASAS _ Michel CRETON _ Luc DEVEZE _ Denis FERRER _ Antoine FIGUE _ Jean-Pierre LEROY _ Théophile MARTINEZ _ Christian MIRA _ Gérard NOLLEVALLE _ Georges PUIG _ André RADONDY _ Jean-François REGNIER _ Jean-Jacques THIBAUT _ Max TIBAC _ Jean-Marc THOBOIS.

Avaient donné procuration :

MME. Colette ROIG à donner procuration à Robert OLIVE.

Etaient absents :

MMES. Annie PEZIN _ Christine RODRIGUEZ.

MS. Patrick BELLEGARDE _ Thierry DEL POSO _ Patrick MAURAN _ Raymond PLA.

Assistaient également à la séance :

MMES. Morgane BOISRAME _ Sandrine BOSSOREIL _ Elodie DUSSAUSOIS _ Christelle PLAGNES _ Lorie VERGNES.

MS. Baptiste BASNIER _ Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Approbation du compte de gestion 2022

Dossier présenté par : Jean-André MAGDALOU, Vice-président délégué

Le conseil syndical réuni en séance publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5722-1 à L 5722-9,
Vu l'arrêté préfectoral N° 2013353-0011 du 19 décembre 2013 portant fusion des syndicats mixtes du bassin versant du Réart et de l'Agouille de la Mar et de ses affluents,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2013353-0011 du 19 décembre 2013 portant création du syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2018289-0001 du 16 octobre 2018, signé par Monsieur le Préfet, qui a validé les statuts du SMBVR étendus à la compétence GEMAPI portant en totalité ou partiellement sur les items 1° - 2° - 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement et à la compétence hors GEMAPI portant sur l'item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Vu la délibération N° 2022/13 du 7 avril 2022 approuvant le compte administratif 2021,

Vu la délibération N° 2022/15 du 7 avril 2022 relative au vote du Budget Primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération N°2022/24 du 6 décembre 2022 relative à la décision modificative N°1 du budget principal,

Vu la délibération N° 2022/43 du 6 décembre 2022 relative à la décision modificative N°2 du budget principal,

CONSIDERANT que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice et répond aux deux objectifs suivants :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement ;

CONSIDERANT que l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales impose au comptable public de transmettre à l'ordonnateur, le compte de gestion de l'exercice écoulé, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice écoulé ;

CONSIDERANT le compte de gestion pour l'exercice 2021 transmis par le comptable public ;

CONSIDERANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 (date de clôture de l'exercice),

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le comité, ouï l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le trésorier.
- **DECLARE** n'émettre aucune observation ni réserve.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président
 François RALLO

Résultats budgétaires de l'exercice

SYND MIXTE BASSIN VERSANT REAR

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES SECTIONS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
SYND MIXTE BASSIN VERSANT REAR			
50000			
COEFFICIENT			
Evénements budgétaires totales (a)	1 057 777,13	1 808 182,76	2 865 959,89
Titres de recette émis (b)	345 115,72	1 395 793,31	1 740 909,03
Produits de titres (c)			
nettes (d = b - c)	345 115,72	1 395 793,31	1 740 909,03
Evénements budgétaires totales (e)	1 057 777,13	1 808 182,76	2 865 959,89
Mandat émis (f)	262 688,45	1 380 277,03	1 642 965,48
Mandats émis (g)		2 823,15	2 823,15
nettes (h = f - g)	262 688,45	1 377 453,88	1 640 142,33
DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	82 427,27	18 339,43	100 766,70
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 066-200044147-20230406-DELIB202315-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Budget principal	361 135,67		82 427,27		443 562,94
Investissement	460 685,85	65 000,00	18 339,43		414 025,28
Financement	821 821,52	65 000,00	100 766,70		857 588,22
TOTAL I					
Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	821 821,52	65 000,00	100 766,70		857 588,22

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 066-200044147-20230406-DELIB202315-DE



SYND MIXTE BASSIN VERSANT REAR